

1

Séance du vendredi 5 mars 1915

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : M. M. Aimond, Amic, Astier, Berger, Chastenet, Chantemps, Doumer, Fenouillet, Lhopiteau, Louties, Henri Michel, Pélissier-Lacroix, Monquet, Petitjean, Perchot, Chirry, Couron, Sreeq, Cronelloz, De Selves.

M. Martin, Directeur général des contributions indirectes au ministère des Finances est introduit et prend place au bureau.

M. le Président lui fait connaître que la commission désirerait obtenir de lui quelques renseignements sur les répercussions financières que pourraient avoir sur le budget les deux projets de loi, adoptés par la Chambre des députés, relatifs à l'interdiction et à la fabrication de l'absinthe et des liqueurs similaires. L'Administration espère-t-elle récupérer une partie des recettes qu'elle percevait de ce chef ?

M. le Directeur général répond qu'il est  
 difficile de répondre d'une façon précise à cette  
 question parce qu'on ignore ce qui va se passer  
 après l'interdiction de l'absinthe. On la  
 remplacera évidemment, le matin, par le vin  
 blanc, dans les années où la récolte de vin aura  
 été abondante et, le soir, par des amers. Depuis  
 la publication de l'arrêté préfectoral, les  
 fabricants d'amers, à Paris, ont doublé leur  
 fabrication. Il fournit ensuite des indications  
 aussi exactes que possible, mais forcément hypo-  
 thétiques sur le déficit qui pourra résulter  
 pour le Trésor et qu'il évalue à 54 millions  
 environ par an, déficit qui sera compensé  
 par la plus-value des taxes sur les amers  
 et autres spiritueux et vins de liqueur. Il  
 estime qu'on peut évaluer cette plus-value  
 à la somme de 45 millions, ce qui réduirait  
 la perte de l'Etat à une dizaine de millions  
 environ.

Il répond ensuite à diverses questions  
 qui lui sont successivement adressées par  
 M. M. Wolff, de Croix, Aimond, Crouillet,  
 et Benouvier.

M. De Selves trouve déplorable la façon  
 dont on propose au Parlement de légiférer,  
 le texte qui lui est soumis ne le place pas, en  
 fait, en présence d'un projet sérieusement étudié,

mais d'une véritable improvisation. Il est impossible en effet qu'il se rende compte de la repercussion financière pourra avoir sur les ressources de l'Etat. Sera-ce un déficit de 10 ou de 40 millions qu'il faudra combler dans le budget? On n'en sait rien. C'est, en somme, une simple manifestation que va faire le Parlement et il faut se méfier des manifestations.

Quelques observations sont encore échangées entre M. M. Chautemps, Mongest et M. le Directeur général, qui se retire.

La séance est levée à 3 heures  $\frac{1}{2}$ .

---